| STAGE | LES AIDES FINANCIERES 2018/2019 STAGE A L'ETRANGER PREPARANT A UN DIPLÔME NATIONAL DANS LE CADRE DU LMD OU D'UN DUT Sous réserve des fonds disponibles | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| Où ? D'où vient ce financement ? | EUROPE - STAGE | | | HORS EUROPE - STAGE | |
| | Commission Européenne Erasmus+ | Région Centre Centre- Val de Loire www.regioncentre-valdeloire.fr | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) | Région Centre Centre- Val de Loire www.regioncentre-valdeloire.fr | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) |
| Quel est son nom? | Allocation Erasmus + Stage | Allocation Mobi-Centre | Aide à la Mobilité Internationale | Allocation Mobi-Centre | Aide à la Mobilité Internationale |
| Combien de temps puis-je être financé et sur quelle période? | 2 mois minimum 12 mois maximum par cycle (Cycle court et L/M/D) | - 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (Stage de 4 semaines minimum) | Stage de 2 mois minimum (de date à date) | - 'Crédit temps' de 12 mois maximum en L/M/D - 'Crédit temps' de 6 mois maximum en DUT à utiliser tout au long de son cursus (Stage de 4 semaines minimum) | Stage de 2 mois minimum 9 mois maximum (de date à date) Financement est attribué par semestre et le forfait reste le même peu importe le nombre stages par semestre. |
| Quand puis-je l'utiliser ? | DUT 1 / L1 à Doctorat | DUT 1 / L2 à Doctorat | DUT 1 / L1 à Doctorat | DUT 1 / L2 à Doctorat | DUT 1 / L1 à Doctorat |
| Quelles sont les conditions pour l'obtenir ? | Sans condition d'âge et de nationalité - Attribuée dans la limite de l'enveloppe allouée par la CE après passage en Commission | - Durée de stage : 4 semaines minimum - Sans condition d'âge - Etre inscrit en formation initiale (2) - Plafond de rémunération autorisé : 800€ (3) - Mobilité obligatoirement validant des ECTS) - Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr | - De 18 à 28 ans (- de 28 ans au 01/09/17) - Etre boursier sur critères sociaux du CROUS | Durée de stage : 4 semaines minimum Sans condition d'âge Etre inscrit en formation initiale (2) Plafond de rémunération autorisé : 300€ (3) Mobilité obligatoirement validant des ECTS Être inscrit sur la plateforme régionale Yep's https://www.yeps.fr | - De 18 à 28 ans - Etre boursier sur critères sociaux |
| Je pourrai cumuler cette aide avec : | Aide à la mobilité du MESR | Aide à la mobilité du MESR | - Mobi-Centre ou - Erasmus + stage | Aide à la mobilité du MESR | Mobi-Centre |
| Quel sera son montant ? | Groupe 1 : 420€ / mois financés Groupe 2 : 370€ / mois financés Groupe 3 : 320€ / mois financés (1) | 175€ / mois Le montant maximum est limité à 1400 € par séjour, soit 'crédits-temps' de 8 mensualités | Forfait de 800€ | 262,50 € / mois Le montant maximum est limité à 2100€ par séjour, soit 'crédits-temps' de 8 mensualités (à l'exception ses formations payantes dont l'aide est limitée à 1400€) | Forfait de 1600€ / semestre |
| Comment est versée cette aide ? | Versement en 2 fois : Groupe 1, 2, 3 : 75% à l'arrivée, 25% au retour | Versement en 2 fois : 50% à l'arrivée, 50% au retour | Versement du forfait total au début du séjour, à réception de l'attestation de début | Versement en 2 fois : 50% à l'arrivée, 50% au retour | Versement du forfait total au début du séjour, à réception de l'attestation de début |
| Remarques | Si le stage est consécutif à une formation Erasmus + et a lieu dans le même établissement, l'allocation Erasmus + Etudes sera prolongée pour la durée du stage. La durée d'un séjour Erasmus est calculée en jours (1mois = 30 jours) | Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit. | Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux | Pour les étudiants de nationalité étrangère la mobilité doit être effectuée obligatoirement dans un autre pays que celui d'origine Mobilités au Royaume-Uni seront financées quelles que soient les évolutions liées au Brexit. | Vous conservez le bénéfice de votre bourse sur critères sociaux |

Groupe 1: Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni – sous réserve des conditions favorables du Brexit Groupe 2: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Groupe 3: Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie,

⁽²⁾ Remarque: les ressortissants de l'Union Européenne, non bénéficiaires d'une allocation de la CE pour leur séjour en France, ou de toute autre nationalité inscrits en formation initiale en Région Centre pour la seconde année consécutive, peuvent également bénéficier de Mobi-Centre.

⁽³⁾ Pour bénéficier de Mobi-Centre, l'étudiant ne devra pas percevoir au titre de sa mobilité un salaire ou une gratification d'un montant mensuel supérieur à 800€.